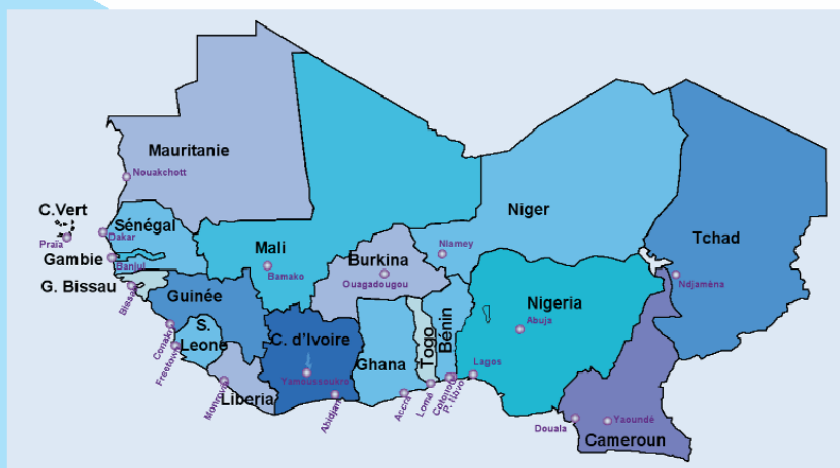


Foncier, Transformation de l'agriculture et Conflits en Afrique de l'Ouest : Éléments de réflexion visant à favoriser le dialogue et des actions concrètes à l'avenir



Juin 2005/Or. Eng.

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE
 Le Seine Saint-Germain, 4 Boulevard des Îles
 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX (France)
 Adresse postale :
 2, rue André-Pascal
 75775 Paris Cedex 16
 Tél.: +33 (0) 1 45 24 89 87
 Fax: +33 (0) 1 45 24 90 31
www.oecd.org/sah

Foncier, Transformation de l'agriculture et Conflits en Afrique de l'Ouest : Éléments de réflexion visant à favoriser le dialogue et des actions concrètes à l'avenir

L'UNITÉ TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECRÉTARIAT DU CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST A LANCÉ UN TRAVAIL D'ANALYSE ET DE CONSULTATIONS SUR LA THÉMATIQUE « FONCIER ET CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST ». CE TRAVAIL S'APPUIE SUR LES EXPÉRIENCES DE LA SIERRA LEONE, DU LIBERIA ET DE LA CÔTE D'IVOIRE COMME POINTS D'ENTRÉE EN VUE D'IDENTIFIER LES QUESTIONS, LES POLITIQUES ET LES APPROCHES RÉGIONALES PERMETTANT D'ABORDER CETTE THÉMATIQUE AU NIVEAU DE L'AFRIQUE DE L'OUEST. LE SCSAO ET SES PARTENAIRES RÉGIONAUX CONSIDÈRENT COMME STRATÉGIQUES LES QUESTIONS DU FONCIER, DE LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE ET DES CONFLITS POUR UNE ACTION À MOYEN ET LONG TERME DANS LA RÉGION. ILS TRAVAILLERONT ENSEMBLE POUR FAIRE AVANCER CET AGENDA.

INTRODUCTION

L'approche de l'Unité Transformation de l'Agriculture et Développement durable du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (SCSAO) prend en compte les processus de transformation complexes qui s'opèrent dans les économies et les sociétés ouest-africaines afin d'identifier les opportunités, les défis et les risques liées aux dynamiques de changement dans l'agriculture.

Quatre domaines prioritaires de travail ont été retenus dans le cadre du programme de travail de cette Unité au cours des prochaines années¹. L'initiative sur "**Foncier, Transformation de l'agriculture et Conflits en Afrique de l'Ouest : enjeux régionaux soulevés par les cas de la Sierra Leone, du Liberia et de la Côte d'Ivoire**" est l'un des chantiers prioritaires lancé en mars 2005².

Ce chantier s'inscrit dans une réflexion plus large du SCSAO visant à répondre à la question suivante : **Où et comment vont vivre les quelque 430 millions d'habitants de l'Afrique de l'Ouest d'ici à l'horizon 2020 ?** Alors que 55 % de la population de la région est âgée de moins de 20 ans, les questions liées à la démographie et aux relations inter-générationnelles sont fondamentales.

De nombreux événements internationaux sur des défis clés de l'Afrique de l'Ouest ont mis l'accent sur l'importance de traiter les questions relatives au foncier, notamment les conflits liés

aux ressources naturelles ; l'accès équitable à ces ressources et les droits d'utilisation de celles-ci par des groupes vulnérables³ ainsi que la nécessité d'approfondir la compréhension des rapports entre ces questions et les dynamiques de transformation de l'agriculture.

Parmi ces rencontres importantes: le Forum « Praia + 9 : Foncier rural et Développement durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest » (organisé par le CILSS à Bamako, novembre 2003) ; la réunion sur « Foncier, conflits et développement : quel rôle pour les bailleurs ? » (OCDE/USAID, Paris, juin 2003) ; la conférence sur "Land in Africa: Market Asset or Livelihood Security?" (IIED, Royal African Society and Natural Resources Institute, novembre 2004) ; la réunion de Bamako coordonnée par la CEDEAO sur la mise en place de la stratégie du NEPAD en matière agricole en Afrique de l'Ouest (mars 2005)⁴.

Les travaux du SCSAO sur l'agriculture et les conflits ont mis en évidence la complexité des questions relatives à la problématique du foncier et l'importance de prendre en compte les intérêts profonds et conflictuels des acteurs⁵.

Ces travaux incluent les activités suivantes :

- ✓ Le Séminaire international sur "Conflits et Politiques de développement dans les pays du Fleuve Mano et en Côte d'Ivoire: les enjeux régionaux de la stabilisation et de la reconstruction." (Paris, mai 2003) ;

¹ Voir le programme de travail 2005-2007 de l'Unité à l'adresse suivante: www.oecd.org/sah/transformationagri.

² Voir les grandes lignes de l'initiative à l'adresse suivante: www.oecd.org/sah/transformationagri. Cette initiative a été lancée sous la supervision de Karim Hussein, ex-Responsable de l'Unité Transformation de l'agriculture et Développement durable en collaboration avec Donata Gnisci, Analyste des Conflits (contact: donata.gnisci@oecd.org).

³ Les petites exploitations agricoles familiales, les femmes, la jeunesse, les migrants, etc.

⁴ International Institute for Environment and Development (IIED); New Partnership for Africa's Development (NEPAD); Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD); United States Agency for International Development (USAID).

⁵ Cela justifie le retard dans les actions liées aux questions foncières aux niveaux local, national et notamment régional.

- ✓ Les travaux d'analyse et de consultation réalisés en 2002 et 2003 sur le rôle des exploitations familiales dans la transformation de l'agriculture ;
- ✓ L'Atelier régional sur "Transformation de l'agriculture ouest-africaine : vers de nouveaux partenariats pour l'innovation agricole" (Ouagadougou, Juin 2004).

OBJECTIFS ET DÉMARCHE

A partir de ces travaux et des questions soulevées par les experts et acteurs ouest-africains, le SCSAO a lancé cette initiative qui se présente en deux phases :

La première phase combine une analyse spécifique sur les cas de la Sierra Leone, du Libéria et de la Côte d'Ivoire, où les dynamiques de conflits aux niveaux local, national et régional sont étroitement liées, avec des consultations ainsi qu'une revue historique des processus de réformes foncières sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. L'objectif est :

- ✓ D'approfondir la compréhension des relations entre les dynamiques de transformation de l'agriculture, les relations agraires⁶, les questions foncières et les conflits.
- ✓ D'élaborer des propositions pour enrichir le débat sur les politiques régionales en matière d'agriculture, de gestion des ressources naturelles (GRN) et de politiques foncières, en partenariat avec les principaux acteurs et organisations de la région.

La première phase repose sur **les trois axes complémentaires suivants** :

1. Une **Revue historique** sur la place du foncier dans les conflits en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire. L'accent est mis sur les mécanismes fondamentaux qui provoquent ou perpétuent les tensions liées aux questions foncières et à la Gestion des ressources naturelles dans ces trois pays, ainsi que leurs implications dans la transformation et le développement du monde rural, et la paix au niveau régional⁷.

⁶ Le terme "agraire" renvoie aux systèmes sociétaux basés principalement sur la valorisation agricole, prenant en compte les structures de pouvoir et les relations entre les populations qui déterminent la manière d'accéder aux facteurs de production situés dans les zones rurales et la finalité de cet accès.

⁷ La revue historique est réalisée par des spécialistes des questions foncières et de la transformation de l'agriculture en Afrique de l'Ouest avec le soutien d'experts locaux de chacun des pays. Les experts internationaux sont les suivants : Paul

2. Une **Enquête** sur les initiatives, les programmes, les expériences relatifs aux questions foncières et aux conflits en Afrique de l'Ouest soutenus par les partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux.
3. Une **Revue** des initiatives régionales traitant des questions et des réformes foncières en Afrique de l'Ouest pour mettre en lumière leurs forces et leurs faiblesses afin d'identifier les synergies régionales possibles. Cette revue implique une collaboration étroite avec LandNet, le réseau régional ouest-africain sur le foncier.

La démarche consiste en des consultations et des échanges réguliers entre les acteurs des trois pays, les experts et les décideurs impliqués dans les questions foncières dans les autres pays de la région, et des experts de l'OCDE intéressés par les questions foncières, la transformation de l'agriculture et les conflits en Afrique de l'Ouest. Les partenaires stratégiques du CSAO au niveau de la région comme la CEDEAO, le CILSS, le ROPPA, ainsi que la FAO, les Directions et réseaux de l'OCDE (ex: ENVIRONET et Conflict Peace and Development Cooperation Networks) et LandNet seront tenus régulièrement informés et consultés sur les principales avancées ainsi que les résultats majeurs de l'Initiative⁸.

A partir des résultats de la première phase, et sous réserve de la mobilisation suffisante de financements et de la demande de nos partenaires régionaux, une **seconde phase** est envisagée. Elle sera entreprise en étroite collaboration avec les organisations régionales, comme la CEDEAO, le CILSS, l'UEMOA et le ROPPA. Cette seconde phase pourrait se focaliser sur la promotion d'un débat régional permettant d'identifier les origines et le cadre des processus de réformes foncières cohérentes fondés sur le principe de subsidiarité entre les lois, les réglementations, les pratiques et les institutions aux niveaux local, national et régional.

FONCIER ET CONFLITS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Cinq catégories de thèmes et de questions sont au coeur de l'Initiative du SCSAO:

1. Le foncier est un thème important dans la transformation de l'agriculture en Afrique de l'Ouest. La sécurité foncière et l'accès

Richards, Wageningen Agricultural University, Pays-Bas et Jean-Pierre Chauveau, IRD, France.

⁸ Food and Agriculture Organisation (FAO); le Réseau sur l'Environnement (ENVIRONET) du Comité d'aide au développement (CAD), OCDE.

équitable aux ressources foncières sont des facteurs-clés qui permettent aux producteurs d'obtenir des crédits, d'accéder aux innovations indispensables à l'amélioration de leurs moyens d'existence (à travers le développement des activités agricoles et non agricoles), d'accroître leurs capacités d'investissement et les opportunités pour améliorer la productivité. Le foncier est également un atout essentiel pour le développement de l'agro-business. La privatisation des terres et leur allocation à l'agro-business ont provoqué le mécontentement des exploitants agricoles familiaux qui représentent la majorité des exploitants dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, cela a accru leur sentiment de vulnérabilité. L'efficacité économique de telles approches en Afrique est également remise en cause, compte tenu de la complexité des différentes juridictions qui se chevauchent en matière d'utilisation de la terre. En effet, de telles initiatives peuvent contribuer à une instabilité politique à long terme. **De quelle manière la réglementation et les politiques ont-elles abordé les questions foncières au niveau de la région? De quelle manière ont-elles évolué pour répondre aux nouvelles opportunités et risques? Quelles sont leurs forces et leurs faiblesses?**

2. Les tensions liées aux relations agraires entre les différents acteurs socio-économiques ont souvent contribué à alimenter la violence dans les pays d'Afrique de l'Ouest, particulièrement dans les zones rurales. De plus, la politisation des questions foncières a parfois contribué à l'éruption ou l'exacerbation de conflits violents dans la région. Chaque pays semble avoir ses propres problèmes en matière de foncier et de conflits, en fonction de chaque contexte. Cependant, si la question foncière a été à l'origine de nombreux conflits dans le passé, il est probable que cette situation perdure, compte tenu de la croissance rapide de la population qui implique des transformations sociales et engendre des tensions intergénérationnelles. **Jusqu'à quel point, les questions foncières ont-elles contribué à la violence dans certains contextes de conflits? A quel stade du conflit, la question foncière est-elle devenue un facteur clé et pourquoi?**
3. Un consensus existe sur la nécessité de réformer les systèmes fonciers pour parvenir à un accès plus équitable et de s'attaquer à la question de la sécurité foncière ou de celle des droits chevauchants. Dans les pays de

l'UEMOA, les processus récents de réformes ont ciblé la capitalisation foncière, le développement durable, ainsi que l'harmonisation des régimes fonciers. Ces réformes ont renforcé la primauté du droit statutaire sur le droit coutumier et reconnu la propriété individuelle de la terre⁹. A l'exception de la Côte d'Ivoire et de la Guinée Bissau qui l'excluent, la législation en Afrique de l'Ouest n'aborde pas explicitement la question du droit de propriété individuelle par des étrangers. A ce jour, cependant, beaucoup de pays n'ont pas mis en place les réformes foncières nécessaires. De plus, les réformes nationales ont rarement été entreprises dans le cadre des politiques agricoles. Les tentatives d'adaptation des régimes fonciers ont été à l'origine de l'apparition des conflits d'intérêt entre les différents acteurs aux niveaux local, national et même régional¹⁰. Cela peut exacerber les tensions et parfois déclencher la violence. **Quelles leçons peut-on tirer des dynamiques de transformation dans les institutions coutumières et statutaires qui gouvernent les régimes fonciers? Comment se sont-elles adaptées dans les situations de conflits et de sortie de conflit? Quelles sont les principales dimensions régionales des régimes fonciers?**

4. Les partenaires au développement jouent un rôle crucial au niveau des régimes fonciers sur le continent africain, notamment en faisant la promotion de ces réformes et en les encourageant. Ils sont également impliqués dans la résolution des conflits, la construction de la paix, la démobilisation et la reconstruction. **Quelles approches aux réformes foncières ont-elles été encouragées en Afrique de l'Ouest ces vingt dernières années? De quelle manière ces approches ont-elles interagi avec les dynamiques de conflit? Quelles expériences ont été tirées du soutien aux réformes foncières dans les situations de paix ou de sortie de conflit?**
5. Le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO ont commencé à coordonner leurs agendas respectifs sur l'agriculture ces dernières années. Ces organisations régionales ont également fait des avancées significatives dans la mise en place d'un agenda régional sur la gestion du foncier et la réforme foncière

⁹ A l'exception de la Guinée Bissau où la terre appartient seulement à l'Etat.

¹⁰ La dimension régionale des conflits est reprise dans une série d'initiatives et documents du SCSAO disponibles à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/sah/gouvernanceconflits>.

sous le leadership du CILSS. **Quel est le type d'appui le plus approprié pour la mise en place de cet agenda dans les années à venir ? Comment ces questions de contexte, de diversité et de subsidiarité entre les différents régimes fonciers peuvent-elles être complètement intégrées dans l'analyse et les plans d'action relatifs à l'accès équitable à la terre ?**

VERS UN CADRE D'ANALYSE DES QUESTIONS FONCIERES ET DES CONFLITS OUEST-AFRICAINS

Une réunion de réflexion rassemblant les spécialistes régionaux et internationaux, et le Secrétariat du CSAO sur les questions foncières en Afrique de l'Ouest (Mai 2005) a été l'occasion de partager les expériences au niveau de la région, de développer un cadre d'analyse commun et de faire le point sur les pistes à explorer pour réaliser l'ensemble des travaux, notamment la Revue historique.

Sans chercher à développer une explication commune des conflits en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire notamment par rapport au rôle des questions foncières, la Revue historique se concentrera sur la manière dont la cohésion sociale s'est disloquée au fil du temps et le rôle qu'ont joué les questions foncières dans la détérioration du tissu social dans ces trois pays. Elle permettra d'examiner ces trois cas et d'identifier les questions régionales, en se penchant particulièrement sur les questions foncières suivantes et leurs interactions.

Dynamiques de transformation de l'agriculture. Plusieurs facteurs sous-tendent la rapide transformation de l'agriculture, qui crée une certaine tension dans les relations agraires actuelles. Dans les zones rurales, l'accès des petites exploitations familiales – majoritaires dans la région¹¹ - à la terre et aux ressources naturelles dépend généralement des autorités locales et traditionnelles. Au sein des ménages, les femmes, les migrants et la jeunesse ont tendance à être désavantagés dans l'allocation des ressources productives et l'accès aux facteurs de production.

Foncier et innovation agricole. L'accès à l'innovation agricole est l'un des facteurs clés

¹¹ Les exploitations familiales sont prédominantes en Afrique de l'Ouest en dépit de l'émergence de l'agro-business. Elles se caractérisent souvent par des foyers composés de nombreuses personnes vivant ensemble, gérant les ressources productives et les activités de manière coordonnée, et entreprenant des activités diverses à partir de stratégies complexes pour gérer les risques et les incertitudes dans un environnement instable. Voir : www.oecd.org/sah/transformationagri

permettant de maximiser la contribution de l'agriculture en augmentant la valeur ajoutée, en améliorant le niveau de vie et le développement économique.¹² L'accès équitable à la terre et aux innovations agricoles, notamment pour les femmes et les jeunes, est indispensable pour créer des opportunités d'emplois durables dans les zones rurales. La terre fournit également une base pour l'investissement dans l'agriculture. Augmenter l'accès à l'innovation agricole et la valeur ajoutée de l'agriculture peut aussi permettre d'empêcher l'apparition de nouveaux foyers de violence dans des pays en sortie de crise ou en phase de reconstruction.

Accès aux ressources. Ceux qui utilisent la terre détiennent des droits fonciers qui, à certains moments, peuvent se chevaucher et entrer en concurrence entre eux. Les textes réglementaires et leur appropriation de même que la circulation de l'information entre les niveaux local et national sont très importants pour trancher lors de différends et sécuriser les droits fonciers des groupes spécifiques et des individus.

Exploitation des ressources naturelles et minières. Le système de gestion et d'organisation du travail dans le secteur des ressources naturelles et minières (ex : les mines alluviales de diamant au Sierra Leone, la récolte du caoutchouc et l'exploitation du bois au Libéria, les plantations de café et de cacao en Côte d'Ivoire) est également fondé sur des formes d'exploitation du travail d'ouvriers peu qualifiés et sur le métayage. C'est pour cela que ce secteur ne représente pas une alternative viable d'amélioration des moyens d'existence pour les jeunes travailleurs ruraux par rapport au secteur agricole. Cela s'observe à travers les migrations saisonnières et temporaires de la jeunesse, entre les exploitations agricoles et les mines en fonction des opportunités de travail dans ces secteurs respectifs.

Propriété urbaine et emploi. Au cours des quarante dernières années, les changements agraires en Afrique de l'Ouest sont intervenus dans le contexte d'une rapide urbanisation. Les processus de transformation dans les zones rurales et urbaines sont étroitement liés. On peut observer cette situation dans la mobilité circulaire des populations entre les zones rurales et urbaines pour faire face à des besoins divers, comme la vente des produits agricoles, un meilleur accès aux services, le lancement des activités non agricoles et la recherche

¹²Trois types d'innovation sont pris en considération: (i) institutionnelle et organisationnelle; (ii) physique et matérielle; (iii) connaissance et pratiques. Voir les travaux du CSAO sur l'innovation agricole: <http://www.oecd.org/sah/transformationagri>

d'un emploi, la diversification des investissements, etc. Il est tout à fait probable que cette tendance perdure voire qu'elle s'intensifie dans des pays en sortie de crise, où les populations doivent se réinstaller et où la reconstruction socio-économique est en cours.

Sécurité. Les aspects physiques et humains sont également importants, notamment en ce qui concernent les soldats démobilisés et généralement la jeunesse impliquée dans les conflits. Il en est de même au niveau de leur réinsertion dans la société à travers les programmes de Désarmement, Démobilisation et Réintégration, les processus de réinstallation et de reconstruction socio-économique.

Au-delà des facteurs mentionnés ci-dessus, **trois thèmes transversaux** sont également pris en compte dans l'analyse historique des liens entre le foncier, la transformation de l'agriculture et les conflits: (i) les enjeux politico-économiques; (ii) les dynamiques de conflit aux niveaux régional et transfrontalier; et (iii) les changements de stratégie des acteurs à terme en réponse aux contextes et aux opportunités.

PERSPECTIVES

Dans les divers travaux réalisés ces dernières années par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, il est ressorti que les insuffisances structurelles des institutions sociales avaient intensifié les causes des conflits dans les trois pays (Sierra Leone, Libéria et Côte d'Ivoire). Il est important de prendre en compte cette situation quand on étudie les séquelles de la violence. La construction de la paix au niveau régional et la reconstruction socio-économique nécessitent la mise en place de nouvelles institutions qui répondent aux questions au niveau local et aux besoins de changement, notamment en direction des jeunes générations.

Dans les pays en paix, les récentes initiatives en faveur de la politique foncière et des processus de réforme visent à apporter des réponses appropriées, claires et innovantes aux questions clés suivantes : A qui appartient la terre ? Quels mécanismes l'Etat doit-il mettre en place pour garantir les droits de propriété foncière aux populations ? De quelle manière, la gestion durable et l'utilisation des ressources naturelles peuvent-elles être garanties ? Comment peut-on gérer les conflits liés aux questions foncières ?

Pour faire face aux défis et répondre aux attentes qui se dégagent dans les deux cas, des réformes en profondeur semblent nécessaires. Il serait important d'explorer la manière dont

ces processus peuvent dépasser le cadre des Etats et être organisés en trois niveaux, avec un feedback régulier entre chaque niveau.

- ✓ **Local** : favoriser l'accès sécurisé et équitable aux ressources naturelles y compris le foncier (ex : à travers les *Chartes foncières locales*) en intégrant au niveau local les cadres et les pratiques coutumiers et légaux existants.
- ✓ **National** : mettre en place une législation « faïtière », coordonnée au niveau national, développée à travers un dialogue politique et un processus de consultations qui implique tous les acteurs concernés (ex : groupement d'intérêt de base, organisations de producteurs, secteur privé, etc.). Le développement de cadres législatifs fournit des principes au sein desquels les réglementations locales sont conçues et soumises à la validation des citoyens, notamment à travers un processus démocratique. Ces réglementations doivent être adaptables à terme pour répondre aux priorités et aux besoins qui se présentent.
- ✓ **Régional** : fournir un cadre de coordination souple pour les politiques foncières et encourager le dialogue politique entre les différents acteurs pour développer des cadres généraux et des principes fondés sur les expériences pratiques en matière de régimes fonciers au niveau des pays.

L'interaction entre les niveaux local et national de gestion et d'administration du foncier existe dans le cadre des législations et des politiques de la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest. Cependant, les acteurs étatiques et non étatiques voient rarement la pertinence ou la nécessité d'agir sur la question foncière au niveau régional, tant cette question est très sensible politiquement au niveau national. Aussi préfèrent-ils maintenir leur souveraineté en matière de politiques foncières. Cela explique en partie les raisons pour lesquelles les réformes ne correspondent pas aux réalités démographiques telles que la mobilité de groupes de population cherchant à cultiver la terre ou à utiliser les ressources naturelles à travers la région de façon temporaire ou à long terme, ou l'émergence des marchés fonciers informels notamment dans les zones transfrontalières.

Ainsi, **trois domaines semblent se profiler pour commencer à aborder les questions liées au foncier au niveau régional** prenant en compte la subsidiarité des cadres réglementaires entre les niveaux local, national et régional. Il s'agit de :

1. Prendre en considération les questions d'accès équitable à la terre et sécuriser les droits fonciers aux migrants dans le débat actuel sur la libre circulation des personnes et les droits de résidence et d'établissement des citoyens ouest-africains dans tous les pays de la CEDEAO.
2. Mettre en place un cadre légal régional sur le pastoralisme transhumant, basé sur la création de couloirs de transhumance et les initiatives en faveur de la gestion des parcours dans les zones frontalières (ex : au Burkina Faso et au Ghana). Dans ce contexte, il sera important d'identifier des exemples d'initiatives où une telle gestion de la terre au niveau transfrontalier a permis de réduire les conflits entre les différents utilisateurs.
3. Faciliter le partage d'information sur les législations en matière de foncier et les processus de réforme, et les comparer avec les expériences des pays en matière de gestion et de réformes foncières de manière à identifier ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré.

A partir de la présente initiative, le SCSAO appuiera ses partenaires ouest-africains dans leurs efforts d'identification des actions concrètes à mener dans ces trois domaines.

SELECTION DE REFERENCES

- Jean-Pierre Chauveau, 2005, « Les rapports entre générations ont une histoire. Frontière agraire et gouvernamentalité locale en pays gban (Centre-Ouest ivoirien) » *Afrique Contemporaine*, No. 214).
- P. Richards, "To Fight or Farm? Agrarian Dimensions of the Mano River Conflicts (Liberia, Sierra Leone)" in *African Affairs*, October 2005 (à venir).
- SCSAO, 2005, "Conflit et Politique de développement dans les pays du Fleuve Mano et en Côte d'Ivoire: les enjeux régionaux de la stabilisation et de la reconstruction", Actes du Séminaire, Paris 13-14 mai 2003 SAH/D(05)548.

Présentation du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

Le Club du Sahel a été créé en 1976 à l'initiative de pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en liaison avec les autorités des pays sahéliens en réponse à la sécheresse qui avait dévasté la région et la crise alimentaire qui s'en était suivie.

En 2001, le Conseil d'administration du Club du Sahel a décidé d'élargir son champ d'action à toute l'Afrique de l'Ouest pour tenir compte des interdépendances et des complémentarités entre le Sahel et les autres pays de la région. Le Club du Sahel est ainsi devenu le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Ses activités recouvrent l'Afrique de l'Ouest, dont les quinze pays membres de la CEDEAO plus la Mauritanie, le Tchad et le Cameroun. Cette région représente une superficie de 7 800 000 km² et une population de 290 millions d'habitants, soit 43% de la population totale de l'Afrique sub-saharienne.

Le Club travaille en réseau avec des acteurs ouest-africains représentant les gouvernements, la société civile et les organismes de développement et de recherche. Il entretient également des relations de proximité avec les partenaires au développement de l'Afrique de l'Ouest ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales notamment le ROPPA, le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO, son principal partenaire dans la région. En tant que membre du Pôle de Développement de l'OCDE, le Club cherche également à développer des synergies avec les autres Directions.

Le Secrétariat du Club est financé par des contributions volontaires provenant de la plupart des pays de l'OCDE. Le Club est animé par un Secrétariat composé d'une équipe technique restreinte située à Paris qui s'appuie sur un réseau de partenaires dans la région et le reste du monde.

Le Secrétariat du Club concentre ses efforts sur quatre pôles d'intérêt pour la région elle-même et pour la communauté internationale : Perspectives de développement à moyen et long terme ; Transformation de l'agriculture et Développement durable ; Développement local et Processus d'intégration régionale ; Gouvernance, Dynamique des conflits, Paix et sécurité (pour plus de détails sur la mission du Secrétariat du Club, son Plan de travail et ses produits. Voir son site Internet : <http://www.oecd.org/sah>).

En tant que facilitateur, animateur et pilote d'échanges ouverts et constructifs, le Club joue un rôle de passerelle et d'interface entre les acteurs de la région et ceux des pays de l'OCDE. Ses principaux objectifs sont :

- Aider à identifier les questions stratégiques concernant le développement à moyen et long terme de l'Afrique de l'Ouest ;
- Contribuer à la mobilisation et au renforcement des capacités africaines dans le cadre d'une approche réseau ;
- Soutenir des initiatives et les efforts africains en faveur du développement à moyen et long terme de la région ;
- Faciliter les échanges entre les acteurs de la région et les pays de l'OCDE ;
- Promouvoir des débats constructifs pouvant conduire à des décisions innovantes, à l'intérieur comme à l'extérieur de la région, pour construire un futur meilleur.

Pour de plus amples informations sur les activités du SCSAO sur le foncier, la transformation de l'agriculture et les conflits, veuillez contacter Donata Gnisci : donata.gnisci@oecd.org



Normand Lauzon
Directeur
Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, OCDE